

ARR-2025-031

**ARRETE PORTANT RETRAIT DE LA DELEGATION DE SIGNATURE  
CONSENTIE à Madame Anne CHAILLOU  
JURISTE DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 28 et 29,

Vu le tableau des effectifs et l'organigramme du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n° ARR-2024-070 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024, portant délégation de signature à Madame CHAILLOU,

Considérant que l'intéressée n'exerce plus des fonctions de responsable de service,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La délégation de signature permanente accordée par arrêté n° ARR-2024-070 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024 à Madame Anne CHAILLOU exerçant jusqu'au 22 avril 2025, les fonctions de responsable du service Archives, est rapportée à compter de cette date.

**Article 2 :** La Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Vendée et notifié à l'intéressée.

Fait à La Roche-sur-Yon

**LE PRÉSIDENT,**

Signé électroniquement par : Eric  
Hervouet  
Date de signature : 13/05/2025  
Qualité : Président du CDG 85

**Éric HERVOUET**

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en préfecture le

**14 MAI 2025**

De l'affichage et la publication sur le site Internet de la Maison des Communes le

**14 MAI 2025**

De la notification à l'intéressée le *13 Mai 2025*

